

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 MARS

A MADAGASCAR

La France exerce le protectorat à Madagascar, si l'on en croit les traités.

Mais, si l'on considère ce qui se passe dans ce pays, nos nationaux et nos résidents auraient grand besoin d'être protégés.

Des nouvelles très inquiétantes nous arrivent en effet par le paquebot *Océanien*.

Les Horas, poussés par les Anglais, continuent leurs manœuvres contre nous.

Déjà nous savions qu'une batterie de canons était installée, à Tananarive, en face de l'habitation de notre résident général.

Il n'est pas d'avaries que n'ait eu à subir le malheureux fonctionnaire chargé de défendre contre les méthodistes anglais les droits de la France dans ce pays.

M. Le Myre de Villers se sauva de là en se faisant nommer député.

A bout de force et ne se sentant pas soutenu, son malheureux successeur, M. Bompard, demanda un congé, et il n'attendit pas la réponse pour quitter son poste intenable.

Il était en réalité le prisonnier de ceux qu'il était censé protéger.

Le gouverneur hora vient de faire savoir à notre résident de Diégo-Suarez, M. Froger, qu'il avait placé des sentinelles sur toutes les routes conduisant à l'intérieur, avec ordre de tirer sur tous ceux qui tenteraient d'y passer. Ces routes sont les seules qui servaient aux colons français.

M. Froger a protesté. Il n'a pas reçu de réponse. Et, pendant ce temps-là, les Anglais continuent à vendre des armes aux indigènes.

Ajoutons que les pasteurs viennent d'adresser à leur métropole une protestation contre la reconnaissance de notre protectorat par l'Angleterre.

On voit ce que signifie la coïncidence.

Il y a plusieurs mois que le gouvernement de Paris aurait dû envoyer là-bas quelques bataillons de turcos. Mais les intrigues parlementaires font tout oublier. Et il faudra sans doute la nouvelle d'un massacre général des colons français pour réveiller l'attention de nos dirigeants républicains. (Les Tablettes.)

M. CONSTANS

Voici le jugement porté sur ce ministre par la *Petite République française*:

« La gestion administrative de M. Constans au ministère de l'intérieur ne sera pas sans amener une liquidation pénible. On y va retrouver tout ce que comporte l'arbitraire, mis au service des intrigues locales, et tout ce que peut donner l'oubli intéressé des anciennes traditions de sincérité, de loyauté de l'administration.

» Le bon plaisir, substitué aux lois, était une dangereuse pratique pour préparer les élections municipales, et le mécontentement qu'ont provoqué chez les contribuables ces procédés nouveaux n'est pas étranger au discrédit qui frappe en province le nom de M. Constans.

» Il reste associé à toutes les irrégularités et aux désordres qui ont régné, depuis trois ans, dans les services communaux et les finances municipales, laissées, sans contrôle, aux mains de personnalités trop souvent sans scrupules.

» Ici, ce sont des communes qui ont gaspillé les fonds destinés aux amortissements de leurs emprunts, que le ministre convie à emprunter, tous les ans, pour couvrir les déficits de leurs budgets.

» Là, c'est une ville qui fait, avec l'agrément de l'autorité supérieure, des opérations de crédit par l'intermédiaire d'un banquier véreux, poursuivi pour escroqueries.

» Ailleurs, c'est un percepteur qui, pour échapper à une révocation, paie, par ordre, des dépenses irrégulièrement engagées par un maire sénateur, dont le concours complaisant est acquis au cabinet.

» Ici, c'est un préfet qui fait supporter aux communes des dépenses à sa charge personnelle, à imputer sur le fonds d'abonnement servi aux préfetures par l'Etat.

» Autre part, ce sont, comme dans le Nord, des concussionnaires et des faux que le ministre couvre de son silence.

Tels sont quelques-uns des faits et gestes de l'homme dont les feuilles opportunistes déplorent la chute ministérielle.

CELA S'EMBROUILLE

Les révélations se succèdent, dit la *France Nouvelle*.

Sans doute le reportage n'est pas toujours d'une absolue fidélité. Mais il n'en contient pas moins un fond de vérité dont il importe de tenir compte.

Le *Journal* a déjà publié le secret de la crise.

Aujourd'hui, c'est le tour du secret de la crise, d'après le *Gil Blas*.

Les deux secrets ont un point commun: l'hostilité latente jusqu'à ce jour, et la lutte ouverte désormais entre MM. de Freycinet et Constans.

Si l'on en croit le *Journal*, le bannissement des affaires de M. Constans ne serait que l'exécution d'un traité secret passé entre MM. de Freycinet et Rochefort pour étouffer le scandale de l'affaire Turpin-Tripoué.

Si l'on en croit le *Gil Blas*, la chute du ministère n'aurait été amenée par M. de Freycinet que pour nettoyer le cabinet d'un ministre, qui, le matin même, avait refusé à ses collègues, constitués en un semblant de Haute Cour de justice, de poursuivre l'*Intransigeant* et de se justifier enfin des accusations accumulées contre lui.

Loin de se contredire, les deux versions se complètent. C'est une guerre au couteau entre deux personnages qui commencent, d'après nous, à préoccuper beaucoup trop l'opinion publique.

L'affaire Turpin-Tripoué a été si déplorable que M. de Freycinet n'avait pas besoin de solliciter M. Rochefort pour l'étouffer.

Le patriotisme de la nation a fait lui-même le silence sur ses lamentables détails. Une fois le premier moment d'alarme passé, on s'est

tu, sans tenir compte des explications embarrassées du ministre de la guerre; on s'est tu, parce qu'il est mauvais d'étaler de telles plaies devant l'étranger. On s'est tu, mais il serait imprudent pour M. de Freycinet de prendre le silence pour l'oubli.

Quant à M. Constans, dès le premier jour, nous avons dit combien il importait à son honneur et à la dignité du gouvernement de mettre à néant les accusations portées contre lui; et, dès l'ouverture de la crise, nous avons montré que son obstination à ne pas se disculper s'opposait formellement à ce que le soin de former un ministère lui fût confié.

Mais, en vérité, ce ne sont là que des questions de personnes sans réel intérêt pour la France.

Quand des questions d'un intérêt vital pour le pays sont posées, que l'ordre social est menacé, et que la religion sert de point de mire aux sectes radicales, quand les deux armées de la guerre et de la paix intérieure sont en présence, nous avons autre chose à faire qu'à compter les coups portés par M. de Freycinet à M. Constans, en attendant ceux que M. Constans rendra à M. de Freycinet. Nous avons à élever plus haut nos regards, nous n'y manquerons pas.

INFORMATIONS

L'ÉGLISE ASSERVIE

Sous ce titre, la *Gazette de France* apprécie ainsi la déclaration ministérielle:

« Cette Déclaration se passe de tout commentaire.

» C'est la Proclamation de l'asservissement du clergé que l'on classe dans la catégorie des Fonctionnaires de la République et qu'on dépouille de tout droit politique.

» Le langage hautain et violent du ministère donne une satisfaction éclatante aux Radicaux. Cela ne veut pas dire qu'ils se déclarent satisfaits.

» Ils se montreront d'autant plus exigeants qu'on leur donne la preuve que Carnot et son Cabinet leur obéissent et veulent à tout prix gagner leurs bonnes grâces.

Le nouveau cabinet étant sorti victorieux de ses débuts devant la Chambre, on paraît disposé à lui faire crédit pendant quelque temps, et l'on ne s'occupe guère, aujourd'hui, que de l'élection d'un vice-président, à laquelle il sera procédé lundi en remplacement de M. Viette.

Quatre candidats sont en présence: MM. Burdeau, Viger, Pierre Legrand et Sarrien, ce qui nécessitera évidemment plusieurs tours de scrutin.

La majorité qui a voté l'ordre du jour de confiance en faveur du gouvernement comprend 280 républicains, 20 membres de la Droite et 23 boulangistes. La minorité comprend 58 membres de la Droite et 27 de la Gauche. Le nombre des abstentionnistes est de 145, dont 61 républicains.

On lit dans *Paris*:

« L'attitude à peu près générale dans le parti républicain semble être l'attente.

» C'est plutôt sur des actes que sur des paroles qu'il convient de juger le ministère, les déclarations gouvernementales ayant le défaut trop général de se ressembler entre elles. Un seul point a paru se détacher nettement: le ministère ne fera pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat! C'est la seule affirmation qu'on rencontre dans ce document, et c'est pour nous dire que le ministère n'agira pas.

L'AGITATION ANARCHISTE

L'agitation anarchiste prend des proportions inquiétantes dans un assez grand nombre de départements.

Différents préfets se sont fait un devoir d'en informer le nouveau ministre de l'intérieur, aussitôt après son entrée aux affaires, en lui demandant dès maintenant des instructions pour agir contre ces tendances qui se manifestent ouvertement en vue de la journée du 1^{er} mai.

A ce sujet on nous assure que le nouveau ministre de l'intérieur ne le cédera en rien à son prédécesseur pour les mesures énergiques à prendre contre les anarchistes et les fauteurs de troubles qui envisagent la date du 1^{er} mai comme une journée révolutionnaire.

HYPOCRITES!

Le correspondant anglais du *Temps* lui envoie cette anecdote:

« Un brave habitant de Macclesfield m'a dit:

» Vous autres, Français, vous êtes le plus hypocrite de tous les peuples... Dans votre pays, vous dites tout le temps que vous êtes contre la religion. Et vous représentez le Pape en Chine, et vous protégez à Madagascar, en Afrique, partout, les missionnaires catholiques contre les nôtres. C'est donc que vous êtes des hypocrites.

Notre confrère a peut-être eu tort de publier ces choses. Car enfin l'Anglais a raison; seulement, ce ne sont pas tous les Français qui font ce qu'il dit; ce sont seulement les républicains qui nous gouvernent.

LES OBSÈQUES « RELIGIEUSES » D'UN SÉNATEUR ANTI-CLÉRICAL

Rendant compte des obsèques religieuses de M. Lucien Dautresme, sénateur, ancien directeur du *Petit Rouennais*, et frère de M. David Dautresme, directeur actuel de ce journal, le *Patriote de Normandie* fait les justes réflexions suivantes:

« M. Lucien Dautresme, qui était directeur du *Petit Rouennais*, a imprimé à ce journal une ligne de conduite anticléricale, qui a permis, sinon imposé, les attaques continuelles du *Petit Rouennais* contre les cérémonies religieuses, provoqué les adhésions à la ligue de la *Libre pensée*, prôné et noté avec soin les enterrements civils, a été inhumé avec le concours de l'Eglise et accompagné à sa dernière demeure par les prières de ces prêtres que son journal nous représentait comme se livrant en

ces circonstances à des « farces » et à des « momeries » ridicules.

» Cette sorte de rétractation posthume, d'amende honorable des attaques passionnées contre les cérémonies du culte, ne nous explique-t-elle pas le mutisme obstiné du *Petit Rouennais* qui, jusqu'à la dernière heure, a laissé ses lecteurs dans l'ignorance la plus complète sur les détails de l'inhumation de l'un de ses anciens directeurs ? »

ÉTRANGER

LES MINEURS ANGLAIS

De tous côtés à Londres on s'approvisionne de charbon. Les marchands reçoivent un tel nombre de demandes qu'ils exécutent seulement les ordres qu'ils pensent être les plus urgents.

Le prix continue à hausser.

Il y avait aujourd'hui une nouvelle hausse de quatre shillings par tonne à la Bourse des charbons de Londres.

Le froid est redevenu assez vif. Dans les familles pauvres, c'est une désolation générale, car si le froid continue, avec la crise des charbons qui se prépare, il y aura de grandes souffrances.

Il y a 625,000 mineurs dans les houillères de la Grande-Bretagne ; sur ce nombre, un tiers environ se mettront en grève.

La Grande-Bretagne a exporté l'année dernière 31,000,000 de tonnes de charbon, soit plus d'un sixième de l'extraction totale.

La grève risque de faire perdre à la Grande-Bretagne des débouchés importants qui tomberont au pouvoir des propriétaires de mines du continent.

Elle fera perdre immédiatement aux mineurs seuls 450,000 livres sterling de salaires, et aux propriétaires de mines 64,000 livres.

LES MINEURS BELGES

Le *Petit Parisien* a fait interviewer M. Volders, le grand organisateur des grèves belges.

Voici ce qu'il aurait répondu au sujet du 1^{er} mai :

« Ce sera formidable, a déclaré M. Volders ; les mineurs sont déjà préparés, ils chômeront tous.

» Dans tout le Borinage, le travail cessera et en même temps de grandes manifestations auront lieu à Bruxelles.

» On organisera des cortèges et des meetings, et cette manifestation générale, qui sera imposante et grandiose, se fera non pas seulement en vue de la journée de huit heures, mais surtout pour obtenir le suffrage universel, et nous espérons bien, dit en terminant M. Volders, qu'après cette journée, nous arriverons à enlever cette revendication. »

Et il ajoute :

« Une grève européenne éclatera sans qu'on s'y attende, car elle est voulue, prévue, calculée ; elle sera un facteur important dans la politique européenne et une puissance avec laquelle Guillaume II n'a pas l'air de compter, mais qui lui jouera peut-être un mauvais tour.

» Le travail préparatoire se fait méthodiquement ; quand le moment sera opportun et que les chefs donneront le mot d'ordre, le travail des mines cessera partout en Europe, à moins que les événements ne devancent les prévisions et que cette grève générale ne sorte d'un incident quelconque, d'un 1^{er} Mai par exemple. »

Tout cela promet.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

TEMPÉRATURE

La rigueur exceptionnelle de la température à pareille date se prolonge et s'accroît de plus en plus. Le thermomètre est descendu la nuit dernière à 7 degrés au-dessous de zéro.

C'est le quatrième hiver qui nous revient depuis le mois de novembre, amenant, avec des intermittences de temps relativement doux, neiges et glaces.

Les patineurs peuvent s'en réjouir, mais les pauvres, qui n'ont pas de combustible, pas de travail et pas de pain, n'éprouvent pas les mêmes joies. Ils attendaient le printemps avec impatience ; ils voyaient en lui la fin de leurs souffrances et de leurs privations, et voilà que l'hiver est revenu. Espérons qu'il ne persistera pas, autrement il faudrait aviser au moyen de soulager les misères qu'il traîne toujours avec lui.

Le froid a sévi avec une telle rigueur à Paris, que plusieurs personnes en sont mortes.

Le *New-York Herald* signalait avant-hier une forte dépression barométrique qui déterminera sans doute des troubles atmosphériques sur les côtes de France entre dimanche et mercredi.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 3 mars. — Scrutin sur l'ordre du jour Rivet :

MM. de Soland, de Maillé et de La Bourdonnaye ont voté contre.

M. Coudreuse a voté pour.

MM. Fairé, Berger et de Terves se sont abstenus.

CONSEIL DE RÉVISION

Les opérations du conseil de révision pour la formation de la classe 1891 commenceront

en France et en Algérie le 21 mars 1892 et se termineront le 15 juin suivant au plus tard.

Malgré les recommandations maintes fois faites dans nombre de circulaires ministérielles, un nombre considérable de jeunes gens ayant des droits aux différentes dispenses sont inscrits sur la première partie de la liste du recrutement.

Les uns prétendent avoir ignoré les justifications à produire ou avoir cru pouvoir les présenter au cours de leur année de service ; les autres, quoique ayant justifié de leurs droits, ne sont pas dispensés parce que leurs dossiers ne sont pas mis sous les yeux du conseil de révision.

L'excuse d'ignorance ne peut cependant pas être valablement invoquée, et nous rappelons encore une fois aux intéressés que toute réclamation faite postérieurement au jour fixé pour la réunion du conseil de révision est nulle et non avenue, aux termes mêmes de l'article 18 de la loi sur le recrutement.

(Armée Territoriale.)

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 2 mars. — Béloni-Félix Marmin, rue du Portail-Louis.

Le 3. — Madeleine Bouchereau, rue d'Orléans.

LE PROFESSEUR HOEN

Le professeur Hoen, élève de la Salpêtrière, donnera une représentation ce soir samedi au Café de la Paix.

Nous avons rarement l'occasion d'applaudir des expériences d'hypnotisme et de magnétisme exécutées avec autant de facilité.

Le professeur Hoen, avant d'endormir son sujet, Mlle Elisa, explique clairement aux spectateurs les divers phénomènes qui doivent se produire. Le public est de plus invité à monter sur la scène, afin de se rendre compte de l'exactitude des démonstrations.

Pour la première fois à Saumur, le professeur fera les expériences des stigmates, action des médicaments à distance, catalepsie généralisée, suggestion mentale, accélération du pouls, analgésie, etc., etc.

Le professeur Hoen expérimentera sur les personnes qui voudront bien s'y prêter.

LE DROIT DE LÉGITIME DÉFENSE

Nous avons parlé dans le temps du singulier jugement rendu par le tribunal de Cholet, condamnant à quatre mois de prison M. Sichet, cafetier à Cholet, qui, pour se défendre dans son domicile contre une bande de gens avinés qui brisaient tout chez lui, avait dû faire usage de son revolver, blessant grièvement l'un des envahisseurs, le sieur Branchereau.

Sichet, arrêté, fit deux mois de prison pré-

ventive ; puis on le traîna devant le tribunal de Cholet, qui, malgré que la légitime défense fût bien établie, le condamna à quatre mois de prison.

Les auteurs du bris de clôture ne furent pas inquiétés.

Le malheureux cafetier fit appel de ce singulier jugement ; il était assisté, comme à Cholet, par M^r de Villiers.

Sur le rapport de M. le conseiller Jeaurot, la Cour a réduit la peine à deux mois de prison.

D'où il faut conclure, dit l'*Anjou*, que les honnêtes gens n'ont plus le droit de se défendre chez eux contre les agresseurs nocturnes.

TOURS. — *Rixe entre militaires.* — Mercredi soir, une rixe a eu lieu à Tours, rue des Cognées, entre cavaliers et fantassins.

Il était environ 8 heures et demie, lorsqu'une douzaine de soldats en état d'ivresse qui passaient dans la rue des Cognées aperçurent deux cavaliers du 7^e hussards qui marchaient devant eux. Ils ne trouvèrent rien de mieux à faire que de les poursuivre, mais les deux hussards se réfugièrent chez M. Lequelec, tenant le café de l'Époque.

Les fantassins dégainèrent et à coups de baïonnette se mirent à briser les carreaux de la porte d'entrée.

La porte ayant cédé, ils s'élançèrent dans l'intérieur du café et se mirent à tomber sur le patron qu'ils frappèrent à coups de pied et à coups de poing.

Celui-ci, qui était tombé et qui avait reçu deux blessures au visage, se releva aussitôt et, saisissant un sabre qu'un dragon qui dînait chez lui avait déposé dans un coin, se mit à frapper avec cette arme et au hasard tous ses agresseurs.

L'un d'eux fut grièvement blessé au front et à un œil.

En voyant la tournure que prenait l'affaire, tous les autres fantassins s'esquivèrent et firent tomber leur mauvaise humeur sur toutes les personnes qu'ils rencontrèrent sur leur route, en les injuriant et en les frappant.

La gendarmerie et la police ont ouvert une enquête.

POITIERS. — *Fatale méprise.* — Le jeune Pourvaux, à qui sa mère avait fait prendre, mercredi, du laudanum à la place d'une potion calmante, a succombé dans la nuit malgré tous les soins qui lui ont été prodigués.

Le pauvre petit n'avait qu'un an.

NANTES. — L'éclairage électrique a été établi dans la cathédrale de Nantes.

Avant-hier soir, à l'occasion du premier Salut du mois, cette lumière y a été inaugurée.

Six lampes à arc seulement ont fonctionné,

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

XXVII

Malgré sa rechute, le blessé va décidément mieux. Le docteur s'est beaucoup inquiété d'abord. « Le pauvre gas, — dit le marchand de moutons, — il était blanc comme une hostie ! » Peu à peu, ces jours-ci, à force de bouillon, de bon vin, d'immobilité, « ça s'est refait ». Dieu merci, la blessure ne s'était pas rouverte : de la faiblesse, voilà tout, — le soleil, le grand air... Enfin, quoi ! « Avec ces sacrées maladies ; on ne sait jamais... »

Et le marchand de moutons, qui a encore de l'érosion en parlant de ces choses, promène le fouldard sur ses yeux : mais ni maman Heurlin, ni Jacques, personne n'en sourit.

Le docteur est revenu ce matin... Il est reparti gaillard, et sa jument faisait tinter les grelots comme une diablesse. Le malade a mangé des œufs, un peu de viande même, en en redemandant. La vieille Lisbeth, qui le soigne, en avait les « sangs tournés », mais d'étonnement

joyeux. Un ou deux camarades sont venus voir Jean : véritablement il se refait bonne mine. Aux premières prunes, il n'y paraîtra rien...

« Seulement voilà, madame Heurlin... (Et le marchand de moutons qui n'a plus l'air aussi gai, se gratte un peu la tête...) Voilà... Le gas s'est mis dans la cervelle, — et je ne sais vraiment pourquoi, — de s'en aller au régiment... Je vous donne à penser : cette idée ! Moi, je voudrais bien le garder. Dam ! j'ai cogné trop dur, quelquefois... Mêmement que, quand je l'ai vu en cet état, j'ai eu du repentir à en pleurer comme une fontaine... Mais que le gas parte, comme il dit, — ça ne fait pas mon affaire, à moi... D'abord il m'aide ; j'ai besoin de lui, pour la maison, pour les foins, pour le bois à rentrer... Et puis, voilà ! pour vous dire franc, eh bien ! s'il partait, il ne semblerait que je le chasse. Ça me chiffonne ! »

Et le marchand de moutons, qui ne trouve pas de mot plus fort que ce : « Ça me chiffonne ! », a pourtant l'air d'un homme non pas chiffonné, mais bel et bien dans les transes. Sous ces rides écorées, une seule blessure, et toute la sève arrive à la fois : sans doute que le marchand de moutons a passé quelque vingt ans sans pleurer ; depuis des jours il ne quitte pas

son fouldard, — et tenez ! tout droit planté devant maman Heurlin, il a de grosses larmes plein les yeux.

« Alors voilà... Tout le temps, pendant qu'il divaguait, le pauvre petit a eu aux lèvres le nom de monsieur Jacques... Tout le temps ça lui partait ainsi : « Jacques... Jacques... » Faut-il qu'il l'aime ! Moi, je ne sais pas toutes ces choses ; j'ai jamais eu d'amis que j'aime comme ça, — pas même le grand Barbu, de Creil. N'empêche que notre malade était toujours avec son Jacques, son Jacques ! Il l'appelait sur tous les tons, et quelquefois avec de la colère : faut croire qu'il était bien impatient de le voir ! Depuis qu'il va mieux, plusieurs fois on lui a parlé de vous, monsieur Jacques... Il a toujours tourné la tête ; ça lui a toujours donné un coup ; faut croire qu'il a bien du chagrin de ne pas vous avoir vu tous ces jours-ci... »

Maman Heurlin a regardé Jacques, bien dans les prunelles. Pour ne pas comprendre ce que voulait dire maman Heurlin, Jacques a fermé les yeux une seconde.

« Alors voilà, monsieur Jacques... J'ai pensé que vous voudriez, peut-être, venir à la maison... Notre fils parle toujours du régiment, de l'appel, de s'en aller du pays... Puisqu'il vous

aime comme ça, je me suis dit que vous lui parleriez peut-être, — que, comme ça, il resterait... Enfin voilà... »

Et, devant le silence de Jacques, le marchand de moutons se dandine sur le pas de la porte, embarrassé, muet, tournant sa casquette entre ses doigts.

Jacques l'a d'abord laissé partir. Mais, en se retournant, il a rencontré les yeux fanés de maman Heurlin. Les yeux fanés étaient tristes, tristes ! Ils avaient l'air de dire : « C'est affreux, la vie... Mais il faut aller jusqu'au bout, Jacques... Il le faut... » Pour la seconde fois, cette douceur des yeux pâles, cette gravité douloureuse a fait se dresser, eo Jacques, se dresser et se raidir tous les ressorts du courage ; ce dévouement a été contagieux, contagieux aussi cette leçon de sacrifice ; et le marchand de moutons n'était pas encore à la moitié de la route, que, tout courant, Jacques l'avait rejoint.

Par exemple, Jacques parti, le grand effort achevé, maman Heurlin vient de pleurer sur les serviettes qu'elle range dans une caisse, et l'*Angelus* du soir l'a trouvée en train de prier, non pas le bon Dieu, mais la Vierge qui a été mère... Puis, à force de laisser couler ses lar-

dont quatre dans le chœur et deux dans les bas-côtés.

Le gaz était conservé dans les nefs et nuisait un peu à l'effet. Cependant, cet essai a été satisfaisant et faisait mieux ressortir certains détails d'architecture qui échappent même en plein jour.

M. DE MUN A RENNES

Mercredi, sous la présidence de M^r Goninard, en présence de plus de deux mille auditeurs, M. le comte Albert de Mun a fait une conférence sur l'organisation des forces politiques en dehors des partis pour la défense des droits de l'Eglise et du peuple. L'assemblée lui a fait une ovation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 4 mars 1892.

Le vote de confiance obtenu hier par le nouveau ministère, en éliminant toute chance de crise prochaine, a causé une impression favorable à la Bourse. Les acheteurs de rentes, favorisés par la situation critique de leurs adversaires vendeurs sans titres, escomptent maintenant le détachement d'un coupon de 75 centimes le 16 courant. Aussi le 3 0/0 ancien monte à 96.57; le nouveau est très ferme à 95.62 et le 4 1/2 à 105.17.

L'Italien fait une chute profonde à 87.70. Ce ne sont plus les portefeuilles étrangers qui vendent, ce sont aussi les instituts de crédit italiennes. Le change espagnole monte à 16.20; l'Extérieure descend à 58 1/4. Le 3 0/0 Portugais entrainé par le débacle des fonds espagnols reste à 27 fr. Les bruits touchant le paiement du coupon d'avril ne paraissent pas fondés, ils sont d'ailleurs absolument invraisemblables.

Les Fonds Russes contrastent par leur fermeté avec la faiblesse des autres fonds. Le Rouble vient d'ailleurs en reprise marquée à 206 de Berlin.

Les sociétés dont les engagements dans les fonds étrangers sont plus réduits qu'on ne l'avait supposé, conservent à peu près leurs cours de la veille.

Le Crédit Foncier est à 1,207; la Banque de Paris à 615 fr. Le Crédit Lyonnais dont le dividende est de 30 fr. est maintenu à 785. La Société Générale se maintient à 472.30. La Banque d'Escompte recule encore de 3 fr. à 182.

L'action des Immeubles de France qui s'est maintenue à 455, alors que les actions des sociétés similaires sont en baisse, semble appelée à gagner le pair de 500 fr., étant donnée l'extension que devront prendre les nouvelles opérations de prêts et d'achats d'immeubles que la société pourra entreprendre avec le produit de la dernière émission d'obligations.

Les Chemins Economiques cotent 403.75.

FAITS DIVERS

Trois cambrioleurs ont été surpris jeudi soir à 7 heures, au moment où ils fracturaient la porte d'un marchand de vins de la rue Saint-Denis, à Paris. Deux ont réussi à s'échapper. Le troisième, poursuivi dans la rue, a tué, à coups de revolver, deux passants, MM. Martinot et Botelier, qui essayaient de l'arrêter, et

mes silencieuses, de trier le linge en pleurant, d'enfoncer le visage dans son mouchoir, sans savoir que c'est sa dernière soirée de Chérisy, maman Heurlin a, presque en rêve, écouté sonner les demi-heures; et, comme Jacques ne revenait pas, maman Heurlin s'est endormie.

XXVIII

Depuis cinq quarts d'heure que Jacques est entré, précédant le marchand de moutons, que s'est-il passé près du lit du malade? Jacques est resté seul avec lui. Le père, collant son oreille à la porte, n'a entendu que des chuchotements, d'abord très rares, coupés de silences, puis plus longs, puis interminables. Un instant il a voulu entrer; il n'a vu, très vaguement, que la silhouette de Jacques soutenant les reins du blessé, lui serrant les mains, l'écoutant; on l'a chassé bien vite, — et maintenant, avec le cœur qui leur fait de gros: «Tic... Tac... Tic...» le marchand de moutons et la vieille Lisbeth sont là, derrière la porte, écoutant par le trou de la serrure, et, d'instinct, mettant la main au loquet.

On a ouvert. Jacques a dit, d'une voix un peu changée: «Entrez...»

Jacques a poussé le marchand de moutons vers son fils. Et comme le brave homme s'em-

blessé grièvement un troisième nommé Girault.

Ce fut une véritable chasse. Le cambrioleur, arrêté enfin après une résistance acharnée, a été conduit au commissariat où il a déclaré se nommer Crampon, mais il a refusé de désigner ses complices.

LA DYNAMITE

A Saint-Ouen. — jeudi matin, à six heures et demie, un ouvrier, Albert Lemoine, se rendait à son travail quand, passant dans la rue de Landy, il remarqua que deux cartouches de dynamite avaient été déposées le long de l'immeuble occupé par la genlarmérie.

Albert Lemoine prévint aussitôt les autorités. Après un examen sommaire, il fut reconnu que les deux cartouches étaient reliées par une mèche qui avait été allumée mais qui s'était éteinte avant d'atteindre les cartouches.

Deux arrestations d'anarchistes ont été opérées dans la journée à Saint-Ouen. On ignore si elles ont trait à cette affaire.

ESPION ITALIEN

Toulon, 4 mars. — Un individu âgé de 22 ans, nommé Valentin Origlio, né en Italie, a été arrêté sous l'inculpation d'espionnage; il aurait été chargé par le gouvernement italien de le renseigner sur l'état de défense de Toulon par terre et par mer, sur l'arsenal et les chantiers de construction.

UN ACCIDENT DE MINE

On mande de Saint-Etienne, 3 mars:

« Le puits Camille est complètement inondé par suite de la rupture d'une poche rencontrée dans les travaux d'avancement.

» Dans la galerie où eut lieu l'inondation, 48 ouvriers étaient occupés. Dans d'autres galeries, s'en trouvaient près de 258, soit tout le poste de jour.

» Dès que l'alarme fut donnée, ce fut un sauve-qui-peut général; mais, grâce à une fenêtrée, tous les ouvriers purent regagner le jour après un bain forcé.

» Les 68 chevaux qui se trouvaient dans les écuries du fond furent ainsi sauvés quelques heures après; les pauvres bêtes avaient de l'eau jusqu'au cou. On estime en effet à 2 mètres la hauteur des eaux.

» Le travail sera interrompu pendant près d'une semaine. 300 ouvriers sont sans travail. »

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 5 mars: avec le concours de M. Manoury, baryton de l'Opéra de Paris, qui chantera le rôle de Rigoletto.

Rigoletto, opéra en 3 actes, de Verdi; *Les Mousquetaires au Couvent*, opérette en 3 actes, de Varney.

père, bafouille: « Eh bien? Alors voilà... Qu'est-ce que? » Jacques lui a dit bien fort: « Il est guéri! Il reste! »

Le père s'est d'abord jeté sur son fils; il l'a étreint avec une sauvagerie de tendresse. A présent il est là, debout devant Jacques, à balbutier: « Alors voilà, monsieur Jacques... Avec votre permission... Voilà... Voulez-vous que je vous embrasse? »

Ces bras robustes ont serré Jacques, cette barbe rude a frôlé son visage; la vieille Lisbeth a répété dix fois de suite: « Ah! monsieur! Ah! Monsieur! ». Et, appuyé sur son coude, les pommettes rouges par l'émotion, le blessé regarde Jacques comme les tout petits enfants regarderaient un dieu.

Tu as fait la moitié de ton devoir, Jacques... Des heureux sont derrière toi; tu peux t'en aller dormir. La pluie a cessé; les feuilles humides sentent bon; les prairies embaument; on ramène les vaches, on rapporte des trains de bois, les premiers vers-luisants, s'apprenent, les dernières volées de l'Angelus vont décliner et se taire. Tu as fait la moitié de ton devoir; c'est beaucoup pour une journée: dors, pauvre cœur fatigué, pauvre énergie surmenée, pauvre brave garçon, — dors!

(A suivre.)

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 6 mars 1892, à 4 h. 1/2,
413^e Concert populaire
Avec le concours de M^{lle} ANGÈLE MARÉCHAL, cantatrice.

Programme

1. Ouverture d'*Euryanthe* (Weber).
2. *Roméo et Juliette*, extraits (Berlioz); A Scène d'amour; B Tristesse de Roméo et Fête chez Capulet.
3. Air d'*Aïda* (Verdi), chanté par M^{lle} Maréchal, 1^{re} audition.
4. A *Ballade* pour orchestre (Sourcet de Sancta Colomba), 1^{re} audition; B *Parade militaire* (Massen), re le-nandé.
5. *Cantilène de Cinq-Mars* (Gounod), chanté par M^{lle} Maréchal.
6. *Chevauchée de la Walkyrie* (R. Wagner), redemandé.

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. Rideau: 8 h. 1/2
Direction: H. DAVID.

LUNDI 7 Mars 1892

Première représentation à Saumur de
LA

Fille de Fanchon la Vieilleuse

Opérette nouvelle en 4 actes et 3 tableaux, paroles de MM. Livrat, Busnach et Fonteny, musique de Louis VARNEY.

DISTRIBUTION: Jacquot, MM. Brun; — Bellavoine, Allain; — Zéphirin, Bisson; — Grenouillot, Fleurville; — Le chevalier de Saint-Florent, Nevers; — Jules, Beaumont; — Auguste, Peyronnet; — Chalumeau, cocher, Leprin; — Joseph, id., Robert.

Javotte, M^{lle} Sauvaget; — Hermine, Portelier; — Justine, Darcy; — Thérèse, Heliopierre; — Margot, Gignez; — Une élégante, Manon; — Marchande d'oranges, Delabruyère; — Femme de chambre, Regnard; — Marchande de gâteaux, Georgette.
Savoyards, savoyardes, clercs, muscadins, etc.

BOURSE DE PARIS

Du 4 Mars 1892

3 0/0	96 75
3 0/0 nouveau	95 57 1/2
3 0/0 amortissable	97 33
4 1/2	105 05

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1892

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants:
Premier itinéraire: 1^{re} classe, 225 fr.; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité: 45 jours.
Deuxième, troisième et quatrième itinéraires: 1^{re} classe, 180 fr.; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité: 30 jours.
La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons!

Voir aux Annonces: *Les Grands Magasins du Printemps de Paris.*

MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 5 mars 1892

GRAVURES

ALLEMAGNE: Troubles à Berlin. — Les manifestants repoussés de la place du Château. — Réunion des ouvriers sans travail dans la salle de la Brasserie Lips.

PARIS: Bal de l'Ecole normale, dans les salons de l'Hôtel Continental.

— Les Carnibes au Jardin d'Acclimatation.
— L'Hôtel de Sens.

BEAUX-ARTS: *Le Petit frère*, tableau de M. Maillart.

PORTRAITS: Les nouveaux membres du Cabinet: MM. Loubet, Ricard, G. Cavaignac.

NÉCROLOGIE. — M. Pierre-Bardou-Job.

TEXTE

CHRONIQUE: *Courrier de Paris*, par Pierre Veron; VARIÉTÉ: *L'hôtel de Sens*, par G. Lenôtre; *Courrier de L'Exposition de Chicago*; *Théâtres*, par H. Lemaire; *Bibliographie*, par G. Claudin; *Le Sport*, par Archiduc, etc., etc.

Nouvelle en cours de publication: *La Vengeance de Marc Umberto*, par G. de Lys.

Explications de Gravures, Bibliographies, Échecs, Rébus, Récréations, etc.

En supplément: *Le vertige de l'Inconnu*, roman par G. Toudouze, illustrations en couleurs par Marold.

Le numéro: 50 centimes.

Pour empêcher un simple rhume de dégénérer en bronchite, ou pour combattre cette complication si par malheur elle s'est produite, le Goudron GUYOT, soit en capsules, soit en liqueur, est toujours recommandable. Ce médicament renferme les principes les plus actifs du goudron médicinal: acide phénique, créosote, etc. C'est grâce à cette composition des CAPSULES GUYOT et du Goudron GUYOT (liqueur) que l'on peut espérer, par leur usage, détruire le principe même de la toux.

VIE (Côte-d'Or)

J'éprouvais un grand mal de tête, pas d'appétit; aussitôt après avoir mangé, je me trouvais l'estomac embarrassé; je ressentis à la gorge un picotement, qui me faisait tousser et rendre des glaires, j'avais des étourdissements. Depuis que je fais usage de vos bonnes PILULES GICQUEL, tous ces maux ont disparu. Je ne puis que vous témoigner ma plus profonde reconnaissance.

Signé: Jean BUIVOT, à Vie.

A. M. GICQUEL, pharmacien de 1^{re} classe, à Paris.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL **RICQLÈS**
De Menthe de

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe. Excellent aussi pour la toilette et les dents.

PRÉSERVATIF CONTRE L'INFLUENZA
Fabrique à Lyon. — Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons

ÉPICERIE CENTRALE
MAISON
P. ANDRIEU

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP
Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glacés extra assortis
Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELÉE
Garantis purs fruits et sucre,
le pot de terre, 1 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90

BAISSE DE PRIX
Sur les SUCRES, CAFÉS ET CONSERVES

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.
L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médicaments l'ordonnent journellement.
Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques
SUR LICITATION
Entre majeurs et mineurs
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT

D'UNE BORDERIE

Sise à la Girauderie, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 27 MARS 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Et à la requête de :

1. M. Sébastien Bazanté, cultivateur à la Girauderie, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire) ;

2. M. Sébastien Bazanté, religieux trappeur, demeurant à Bellefontaine, commune de Bégrolles (Maine-et-Loire) ;

3. M. Henri Bazanté, cultivateur, demeurant à Chanteloup, commune de Saint-Clémentin (Deux-Sèvres) ;

4. M. Pierre Bazanté, cultivateur, demeurant à la Maison-Neuve, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire) ;

5. M. Auguste Bazanté, religieux trappeur de l'abbaye de Bellefontaine, demeurant à Notre-Dame-du-Lac, commune de Mienca, arrondissement de Montréal (Bas-Canada) ;

6. Madame Séraphine Bazanté, épouse de M. Alexis Robichon, cultivateur, et ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à la Boissonnière, commune de Neuil-sous-Passavant ;

7. Madame Augustine Bazanté, religieuse des filles de la Sagesse, demeurant à Saint-Laurent-sur-Sèvres, en résidence à l'hôpital de Jonzac ;

8. M. Louis Bazanté, cultivateur, demeurant à l'Étang-de-Saint-Maurice, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres) ;

9. M. Henri Bazanté, soldat au 70^e régiment d'infanterie de marine, en garnison à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure) ;

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Marie Poussel, cultivatrice, demeurant à l'Étang de Saint-Maurice, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), veuve de M. Louis Bazanté, au nom et comme tutrice naturelle et légale de Auguste Bazanté, Marie Bazanté, Joseph Bazanté et Maurice Bazanté, enfant mineurs, issus de son mariage avec M. Louis Bazanté ;

Ayant pour avoué constitué M^e LOUIS ALBERT, rue de la Petite-Douve, à Saumur ;

2^o M. Jacques Legeay, cultivateur, demeurant à la Cigogne, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc faisant fonction de subrogé-tuteur des mineurs Bazanté, sus-nommés, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et leur subrogé-tuteur Pierre Bazanté, cultivateur à la Maison-Neuve, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire), nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres), le premier mars mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), le dimanche vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, à la vente aux enchères publiques, sur licitation entre majeurs et mineurs, en un seul lot, des biens ci-après :

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire)

LOT UNIQUE

Une borderie, sise à la Girauderie, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, consistant en :

1^o Une maison d'habitation, comprenant deux chambres au rez-de-chaussée avec grenier dessus ;

Fournil au sud-est ;

Cellier en appentis derrière la maison ;

Cour devant ladite maison, et une parcelle de vigne devant cette cour ;

Jardin, aire, ouche au couchant et au nord de la maison ;

Grange, hangar, cour à volailles et toit à porc au couchant de l'aire ;

Tous ces objets contenant, d'après le cadastre, un hectare un are quatre-vingts

centiares, et d'après les titres, un hectare dix ares.

2^o Une pièce de terre, pré et douve, appelée Champ-Sapineau ou Champ-Piron et pâtis Champ-Piron, et sise au levant et au nord des objets qui précèdent, d'une contenance de un hectare quarante-trois ares vingt centiares.

3^o Une pièce de terre au levant de la précédente et autrefois en deux parcelles désignées au cadastre :

L'une sous le nom de Pré-Sapineau, pour cinquante-deux ares ;

Et l'autre, sous le nom de la Plus-Dure, pour quarante ares ;

Total des contenances : trois hectares quarante-cinq ares vingt centiares.

Le tout d'un seul tenant, joignant au nord le chemin des Touches et M. Delaunay, au levant le même, Madame Bory et M. Neau, au midi ce dernier et au couchant un chemin d'exploitation.

Tous les murs et haies entourant ces immeubles en dépendent, sauf la moitié de celle séparant au levant la propriété de Madame Bory.

Il dépend de la borderie vendue :

Le droit de communauté du chemin d'exploitation dont il a été ci-dessus parlé ;

La douve se trouvant sur le bord de ce chemin ;

Et le droit d'usage à la fontaine se trouvant dans le même chemin.

Mise à prix, onze mille neuf cents francs, ci. 11.900

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n^o 4.

Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Aux enchères publiques

En l'étude et par le ministère de M LELIÈVRE, notaire à Saumur,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA PERRIÈRE

Vaste immeuble aménagé pour le commerce des vins

SIS

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Consistant en :

MAISON D'HABITATION

Et Bâtiment d'exploitation, Servitudes,

Cour, Jardins anglais et potager

et vastes Caves.

Mise à prix : 18,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 12 MARS 1892, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n^o 4 ;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (151)

A VENDRE

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard

Maison 5 pièces, jardin, vigne, arbres fruitiers, 3 bassins

S'adresser à M^e JAGOT, rue d'Orléans, 76.

DAME

sérieuse demande place de dame de compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.



GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'Été, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^o

PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions faites à partir de 25 francs

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES

Le dimanche 13 mars 1892, à midi,

Au domicile de M. EDMOND LOURY-BERGER, au Canal, à Bourgueil,

DES

OBJETS MOBILIERS

Ci-après :

900 caisses de 12 bouteilles ;

Un foudre contenant 55 hectolitres ;

Cinq tonnes et 18 fûts ;

Une bascule pesant 1,000 kilos ;

Une machine à chauffer le vin ;

Une pompe à soutirer ;

Une voiture à quatre roues et un chariot ;

Une tireuse à quatre becs ;

Une laveuse à bouteilles ;

Une machine à broyer ;

Outillage complet de tonnelier ;

Vins rouges en bouteilles (Bordeaux, Bourgogne, Bourgueil et Champagne) ;

400 litres environ de fine champagne et rhum en bouteilles ;

Et quantité d'autres objets.

Au comptant, et 10 0/0 en sus.

Par le ministère dudit M^e GIRAULT, notaire. (152)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude du notaire, le dimanche 13 mars 1892, à midi,

Sur la mise à prix de 10,000 fr.

LE JOLI CHALET

DES COFFINIÈRES

PRÈS LE CHAPEAU

Dépendant de la succession de M. POITEVIN.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, pour traiter avant l'adjudication. (140)

Étude de M^e BRAC, notaire.

A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1892

MAISON DE COMMERCE

Rue Saint-Jean,

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures,

Et plusieurs Chambres avec greniers, dans la cour de cette maison.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

M. GUIBERT, Grand'Rue, 13, ayant quelques heures disponibles par jour, désire tenir comptabilité, Poitiers ou autres.

A VENDRE

Jolie Jument alezane, très près du sang, 1 mètre 52, 4 ans, ayant ses papiers. Convientrait à un officier comme bête d'armes. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

M^e LE BARON, notaire à Saumur, demande un second clerc.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord

et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

M. VERCELLETO prévient sa clientèle qu'à partir de ce jour, il aura DES OUVRIERS SPECIAUX pour les travaux en mosaïque et ciment.

On trouvera dans ses ateliers, rue de Poitiers, 34, à Saumur, des échantillons en tous genres et à des prix très modérés.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Vâtes de foles gras et de gibiers truffés

Camembert double crème, 0,60; extra, la boîte, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.